

01/2016

EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE FOR EDUCATION  
COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

**Rapport du premier séminaire de  
formation du projet CSEE/EFEE**

*Les partenaires sociaux favorisent des  
lieux de travail décents dans  
l'éducation*

Madrid - 11 décembre 2015



Also available in English under the title :

*Report on the first Training Seminar of the ETUCE and EFEE Project Social Partners Promoting Decent Workplaces for a Healthier Working Life*

***La reproduction partielle ou totale de cette publication est permise sans autorisation. Cependant, le nom du CSEE doit être mentionné et une copie de l'ouvrage ou du document doit être envoyée au Secrétariat du CSEE.***

Publié par le Comité syndical européen de l'éducation - Bruxelles 2016



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur. La Commission ne pourra en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, des informations qu'elle contient.



Prévenir le stress dans l'éducation

Une initiative des: syndicats d'enseignants + employeurs

OSHA-SST

Santé et sécurité au travail

ETUCE CSEE

EFEE THE EUROPEAN FEDERATION OF EDUCATION EMPLOYERS

Ce projet est élaboré avec le soutien financier de la Commission européenne

## Table des matières

1. Introduction.....	6
2. Résumé du projet .....	6
3. Description du projet .....	7
4. Groupe consultatif .....	8
5. Objectif du séminaire de formation .....	8
6. Présentations.....	9
6.1. <i>Prévenir les risques psychosociaux et le stress lié au travail dans le secteur de l'éducation – .....           Le point de vue européen</i> .....	9
6.2. <i>Principaux résultats du projet de recherche</i> .....	10
6.3. <i>Exemple tiré de l'étude de cas menée en Roumanie</i> .....	11
6.4. <i>Exemple tiré de l'étude de cas menée en Finlande</i> .....	12
7. Séances des groupes de travail et discussion plénière .....	12
8. Abréviations .....	15

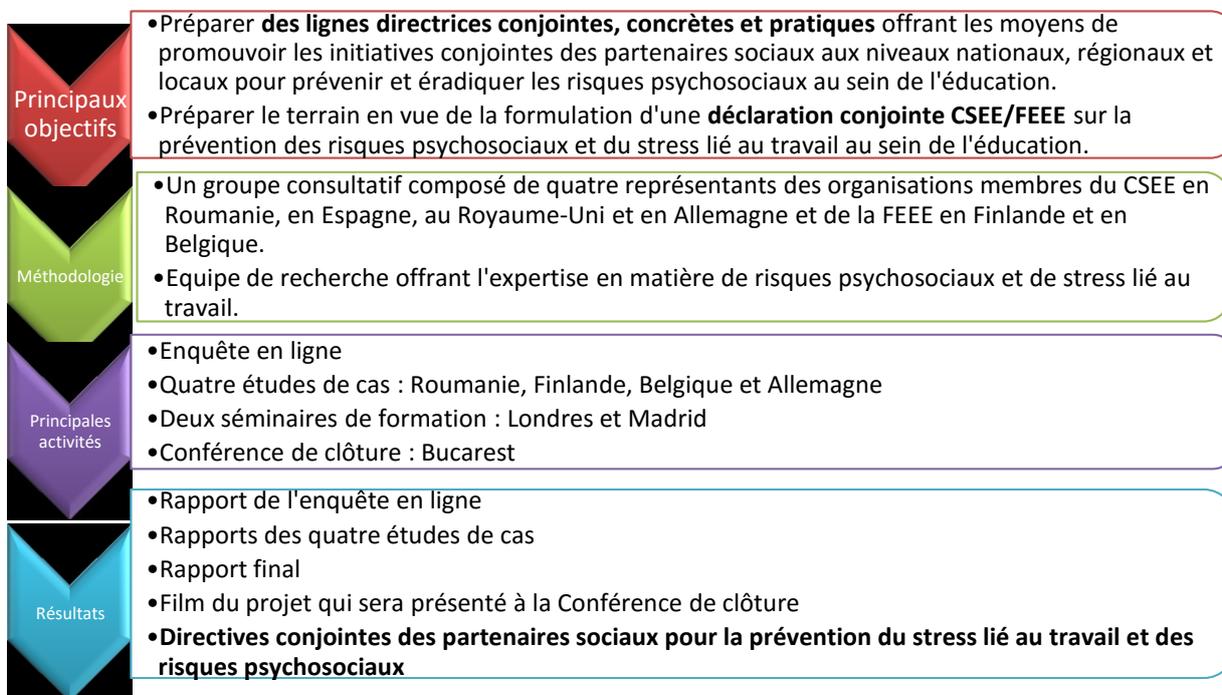
## 1. Introduction

Le premier séminaire de formation organisé dans le cadre du projet « *Initiatives des partenaires sociaux destinées à promouvoir des lieux de travail décents dans le secteur de l'éducation pour une vie professionnelle plus saine* » s'est tenu le 11 décembre 2015 à Madrid, en Espagne. Organisé par les partenaires sociaux européens du secteur de l'éducation, le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) et la FEEE (Fédération européenne des employeurs de l'éducation), ce projet vise à identifier les moyens concrets de prévenir le stress lié au travail et les risques psychosociaux, et à promouvoir les initiatives des partenaires sociaux aux niveaux nationaux, régionaux et locaux. Il s'inscrit dans le sillage du *Cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail 2014-2020* et de *l'Engagement des partenaires sociaux à promouvoir une vie professionnelle plus saine*, qui tous deux reconnaissent que le stress lié au travail et les risques psychosociaux ont des conséquences négatives sur la santé et représentent une charge financière considérable pour les individus, les organisations et les sociétés.

Mené avec le soutien financier de la Commission européenne, le projet se penche sur les contraintes et les défis spécifiques auxquels doivent faire face les enseignants, les chefs d'établissement scolaire et le personnel de l'éducation, lorsqu'ils sont exposés à des risques psychosociaux, tels que les conflits avec des tiers ou les lourdes charges émotionnelles.

Le séminaire de formation a offert aux participants l'occasion d'examiner, d'identifier et de commenter les résultats des activités du projet et de proposer aux partenaires sociaux des idées de lignes directrices conjointes pour prévenir les risques psychosociaux et le stress lié au travail, qui seront examinées en détail lors du second séminaire de formation organisé le 29 janvier à Londres, au Royaume-Uni, et dans le cadre de la Conférence de clôture du projet prévue en juin 2016 à Bucarest, en Roumanie.

## 2. Résumé du projet



### 3. Description du projet

Conduit par le CSEE et la FEEE, le projet a pour objectif de soutenir les enseignants, les chefs d'établissement scolaire et le personnel de l'éducation dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux et du stress lié au travail. Comme l'ont déjà reconnu les partenaires sociaux du secteur de l'éducation dans leurs projets précédents, les risques psychosociaux et le stress lié au travail figurent parmi les facteurs ayant une incidence majeure sur la santé des effectifs et des membres de la direction.



*Bianka Stege, Secrétaire générale de la FEEE*

Le projet est également soutenu par une équipe de recherche, qui a mené une enquête en ligne auprès des organisations membres du CSEE et de la FEEE en vue de définir des stratégies de prévention des risques psychosociaux. Les membres de cette équipe ont accompagné les délégations chargées de mener les études de cas en Roumanie, en Finlande, en Belgique et en Allemagne, afin d'identifier des mesures concrètes pour prévenir les risques psychosociaux et le stress lié au travail. Dans le cadre de ces études de cas, les délégations ont visité plusieurs écoles primaires et secondaires, réputées pour appliquer les bonnes pratiques en matière de prévention des risques psychosociaux. Enseignants et chefs d'établissement ont eu l'occasion de présenter les mesures mises en place. Par ailleurs, les délégations ont mené des entretiens avec des experts, des représentants de syndicats d'enseignants et d'organisations d'employeurs, des inspecteurs de la santé et de la sécurité, ainsi qu'avec des représentants des autorités et ministères locaux. La synthèse des résultats figure dans les rapports des études de cas, disponibles en anglais, français, roumain, finnois, allemand et espagnol. L'équipe cinématographique qui a accompagné les délégations de l'étude prépare actuellement le film du projet, qui sera présenté à la conférence de clôture prévue à Bucarest, en Roumanie, au mois de juin.

Les objectifs concrets du projet consistent à préparer des lignes directrices conjointes offrant les moyens de promouvoir les initiatives conjointes des partenaires sociaux aux niveaux nationaux, régionaux et locaux destinées à prévenir et à enrayer les risques psychosociaux au sein de l'éducation. Enfin,

#### Objectifs spécifiques du projet

- Recueillir, au travers d'une enquête en ligne, des informations pertinentes concernant les législations existantes en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel, les accords et mesures des partenaires sociaux, et les initiatives mises en œuvre dans les écoles pour prévenir les risques psychosociaux et le stress lié au travail.
- Identifier, au travers d'une série d'études de cas, les moyens concrets et pratiques de prévenir et combattre le stress lié au travail au sein de l'éducation, en insistant sur les initiatives conjointes des partenaires sociaux.
- Promouvoir davantage l'inclusion de mesures de prévention des risques psychosociaux et du stress lié au travail dans les conventions collectives du secteur de l'éducation.
- Soutenir les syndicats d'enseignants et les organisations d'employeurs de manière à ce qu'ils puissent se montrer proactifs au sein de leurs structures de dialogue social nationales lors de la définition des stratégies en matière de santé et de sécurité dans les écoles.
- Appuyer les débats entourant cette thématique au sein du Comité du dialogue social sectoriel européen de l'éducation.

le projet a pour mission de préparer le terrain en vue de la formulation d'une déclaration conjointe CSEE/FEEE sur la prévention des risques psychosociaux et du stress lié au travail au sein de l'éducation.

#### 4. Groupe consultatif

Le groupe consultatif est responsable de la planification, de l'organisation et de l'évaluation du projet. Il apporte une expertise pertinente en fonction des exigences de ce dernier.



Alexandra Cornea, FSLE  
(CSEE), Roumanie



Ute Foit, VBE (CSEE),  
Allemagne



Stéphane Vanoirbeck,  
SEGeC, (FEEE), Belgique



Sarah Lyons, NUT (CSEE),  
Royaume-Uni



Patricio Perez, F.E.CC.OO  
(CSEE), Espagne



Tari Aho, AFIEE (FEEE),  
Finlande



#### 5. Objectif du séminaire de formation

Le premier séminaire organisé dans le cadre du projet était adressé aux organisations membres du CSEE et de la FEEE en Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Finlande, France, ARYM, Grèce, Italie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Portugal, Roumanie, Serbie, Espagne et Turquie. Des informations leur ont été communiquées concernant les résultats de l'enquête en ligne, les études de cas menées durant le projet et les données collectées au niveau européen en matière de prévention des risques psychosociaux. Une attention particulière a été accordée aux résultats des études de cas menées en Roumanie et en Finlande. Sur la base des résultats du projet et de leurs expériences nationales, les participants ont examiné et recueilli des propositions de stratégies destinées à prévenir les risques psychosociaux.

## 6. Présentations



*Francisco Javier Gomez Garcia, Coordinateur Santé & Sécurité, STES-I ; Fernando Alvarez, Coordinateur Santé & Sécurité, FETE-UGT ; Francisco Javier Torres Fernández Coordinateur Santé & Sécurité, CC.OO*

**Bianka Stege, Secrétaire générale de la FEEE**, a ouvert la réunion en soulignant l'importance de la prévention des risques psychosociaux pour le secteur de l'éducation. **Fernando Alvarez, Coordinateur Santé et Sécurité de la FETE-UGT ; Francisco Javier Torres Fernández, Coordinateur Santé et Sécurité de la CC.OO et Francisco Javier Gomez Garcia, Coordinateur Santé et Sécurité du STES-I** ont prononcé les allocutions thématiques en mettant en exergue les contraintes toujours plus nombreuses qui pèsent sur les enseignants et la direction des établissements scolaires confrontés aux risques psychosociaux et au stress lié au travail.

### 6.1. Prévenir les risques psychosociaux et le stress lié au travail dans le secteur de l'éducation – Le point de vue européen

**Tim Tregenza**, Directeur de réseau auprès de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA), a présenté des informations concernant les risques psychosociaux et le stress lié au travail en Europe, en insistant plus spécifiquement sur le secteur de l'éducation. Il a expliqué les mesures mises en œuvre au niveau européen pour garantir la santé et la sécurité au travail.

Le stress lié au travail survient dès lors que « les exigences professionnelles dépassent la capacité du travailleur à y répondre », une situation pouvant entraîner des conséquences négatives allant des troubles émotionnels aux maladies physiques et mentales. Il a également présenté les résultats de l'Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER), dont la deuxième édition a été menée en 2014. Les employés et les employeurs des secteurs de l'éducation, de la santé et du travail social rencontrent des difficultés avec les tierces parties (parents et élèves) et doivent faire face à de longues heures de travail. Par rapport à d'autres secteurs tels que les technologies de l'information ou les transports, l'éducation a mis en place davantage de procédures pour combattre et prévenir le harcèlement, les actes d'intimidation et le stress lié au travail. Il a mis en exergue que la mise en œuvre de plans et de mesures dépendait en grande partie des gouvernements nationaux.



*Tim Tregenza est directeur de réseau auprès de l'agence EU-OSHA.*

## 6.2. Principaux résultats du projet de recherche



Clara Llorens est membre de l'équipe de recherche qui accompagne le projet.

**Clara Llorens**, chercheuse à l'ISTAS (Institut syndical du travail, de l'environnement et de la santé), a présenté les résultats de l'enquête en ligne et les études de cas.

Elle a expliqué que 40 organisations membres du CSEE et 19 de la FEED avaient participé à l'enquête en ligne. Comme l'indique la grande majorité des réponses, les facteurs de réussite d'un projet sont « la coopération des partenaires sociaux et l'allocation suffisante de ressources et de temps ». Les initiatives ayant rencontré le

plus de succès ont été la collecte des données relatives au stress lié au travail, la diminution des emplois précaires et l'amélioration des relations entre parents et enseignants.

Au cours des études de cas menées en Roumanie, Finlande, Belgique et Allemagne, huit écoles ont été visitées pour interviewer les enseignants et les chefs d'établissement. La délégation a, en outre, mené des entretiens avec des représentants de ministères, d'autorités locales, de syndicats d'enseignants et d'organisations d'employeurs de l'éducation, ainsi qu'avec les inspecteurs de la santé et de la sécurité. Les entretiens ont été menés sur la base d'un questionnaire semi-structuré ; autrement dit, les chercheurs disposaient uniquement d'intitulés pour poser leurs questions, permettant ainsi aux interlocuteurs de répondre aux questions et réponses précédentes et d'engager une conversation fluide. Les entretiens individuels et en groupe ont permis aux personnes interrogées de parler ouvertement des mesures mises en place pour prévenir les risques psychosociaux.

Un résumé des résultats des rapports des études de cas est présenté dans le tableau suivant <sup>1</sup>

	Etude de cas Roumanie	Etude de cas Finlande	Etude de cas Belgique	Etude de cas Allemagne
Facteurs de risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tâches administratives excessives</li> <li>• Programme scolaire trop vaste</li> <li>• Classes surnuméraires</li> </ul>	Poids des exigences sur les enseignants et la direction (attentes trop importantes de la part des parents, activités extra-scolaires)	Rotation élevée des enseignants en début de carrière (due aux conditions de recrutement et au décalage entre la formation des enseignants et la pratique)	Exigences accrues imposées par les réformes scolaires - instaurées sans adapter le planning ou la formation des enseignants et sans prévoir suffisamment de personnel non enseignant
Mesures au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser les programmes scolaires nationaux</li> <li>• Alléger des tâches administratives telles que les rapports</li> <li>• Recruter davantage d'enseignants</li> </ul>	Garantir des environnements d'apprentissage sûrs (inspection du travail, sensibilisation massive, programmes de formation mis en place par les partenaires sociaux)	Ex. : plage horaire réservée aux programmes d'accompagnement, financement de formations pour devenir accompagnateur, création d'une boîte à outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation des risques psychosociaux</li> <li>• Activités de formation pour enseignants/direction</li> <li>• « Programme Education et Santé »</li> </ul>

<sup>1</sup> Les conclusions des études de cas peuvent être consultées dans les rapports ad hoc à l'adresse suivante <http://www.csee-etuice.org/fr/policy-issues/sante-et-securite-des-enseignants/stress-lie-au-travail/933-social-partners-promoting-decent-workplaces-in-the-education-sector-2014-2015>

<p><b>Mesures au niveau de l'école</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipes de travail participatives</li> <li>• Apprentissage par les pairs pour les enseignants</li> <li>• Organiser les horaires de travail de manière à garantir du temps de repos</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle de gouvernance coopérative et collégiale,</li> <li>• Intégration de la prévention des risques psychosociaux aux processus quotidiens des écoles</li> <li>• Réglementation des TIC et des échanges d'e-mails</li> </ul>	<p>Programmes d'accompagnement (encadrement, autonomisation, organisation de formations et d'autres activités)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition claire des tâches</li> <li>• Leadership orienté sur l'enseignement</li> <li>• Equipes de travail participatives</li> <li>• Formations approfondies pour les enseignants et la direction</li> </ul>
--	--	--	--	---

### 6.3. Exemple tiré de l'étude de cas menée en Roumanie

**Carmen Ioana Radu**, professeure de langues à l'école Princesse Marguerite de Bucarest, a présenté les différentes mesures prises par son établissement scolaire pour lutter contre le stress lié au travail. L'école primaire et secondaire, située à la frontière entre deux districts différents sur le plan économique et social, accueille 1 145 élèves pour 72 enseignants.

Elle a expliqué que les enseignants et les chefs d'établissement étaient exposés à de nombreux facteurs de

risque, tels que les classes surnuméraires, l'excès de paperasserie administrative et les coupes budgétaires réalisées durant la crise économique.



*Carmen Iona Radu est professeure de langues et vice-directrice à l'école Princesse Marguerite de Bucarest.*

#### Mesures mises en place pour prévenir le stress lié au travail :

- **Travail d'équipe**
  - Les collègues échangent leurs outils pédagogiques et se soutiennent mutuellement en cas de problème avec des parents ou des élèves.
- **Comité actif pour la santé et la sécurité** (regroupant les chefs d'établissement, des représentants syndicaux, des enseignants et des représentants des autorités locales)
  - Dans chaque école, obligation de mettre en place des comités pour la santé et la sécurité
- **Echanges avec les intervenants européens et les écoles**
  - Programmes d'échange (ex. : Leonardo da Vinci) pour les enseignants
  - Organisation d'un symposium international auxquels sont invités les partenaires internationaux et européens
- **Cours de formation adressés aux enseignants**
  - Programmes notamment financés par l'UE
- **Association de parents puissante**
  - L'association aide les enseignants à mettre en place des conditions d'apprentissage et d'enseigne-

#### 6.4. Exemple tiré de l'étude de cas menée en Finlande



*Patricio Perez est membre du groupe consultatif du projet et de la délégation de l'étude menée en Finlande.*

**Patricio Perez**, représentant de la F.E.CC.OO - organisation affiliée au CSEE - et membre de la délégation de l'étude de cas menée en Finlande, a présenté les résultats de l'étude réalisée dans ce pays. En raison de leurs obligations, il n'a pas été possible pour les enseignants ou les chefs d'établissement participant à cette étude d'assister au séminaire de formation. Un représentant du syndicat finlandais de l'éducation OAJ a communiqué des informations

complémentaires concernant la prévention des risques psychosociaux en Finlande.

Bien que le système éducatif finlandais offre de nombreux avantages à ses employés, les enseignants et chefs d'établissement sont néanmoins exposés à plusieurs facteurs de risque. Compte tenu des normes élevées, en particulier dans les écoles participant à l'étude de cas, les enseignants et la direction doivent faire face à des exigences tout aussi élevées en raison des attentes des parents et de la motivation des élèves. Par ailleurs, les exigences croissantes en matière de communication avec les parents, l'engagement des enseignants et de la direction vis-à-vis de leur profession, les activités extra-scolaires, les pressions exercées en vue de l'adaptation permanente aux innovations et l'absence de personne de contact dans les grandes écoles, sont autant de facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la santé.

#### Mesures mises en place pour prévenir le stress lié au travail :

- **Grande confiance dans les compétences des enseignants**
  - Les enseignants et le personnel de l'éducation peuvent avoir une influence sur les processus décisionnels
  - Les enseignants sont perçus comme des experts au sein du système éducatif
- **Travail d'équipe**
  - Réunions thématiques au cours desquelles les enseignants peuvent partager leurs outils pédagogiques et leurs expériences
- **Modèle de gouvernance coopérative**

### 7. Séances des groupes de travail et discussion plénière

Les groupes de travail ont expliqué si chacune des organisations avait défini une stratégie pour prévenir les risques psychosociaux dans le secteur de l'éducation et discuté des premières propositions de lignes directrices conjointes des partenaires sociaux pour la prévention des risques psychosociaux aux niveaux européen, nationaux et locaux. Durant la discussion plénière, ils ont examiné en détail leurs stratégies et idées pour les lignes directrices. Le résultat de ces deux séances est présenté sous forme de résumé thématique dans les prochains chapitres.

Les participants ont mis en exergue que **le modèle de dialogue social est l'une des forces de l'Europe**, raison pour laquelle il convient de le promouvoir et de poursuivre son développement. Des mesures doivent être mises en œuvre et **il convient dès lors d'adopter des lignes directrices aux différents niveaux décisionnels (national, autorités et écoles)**. La **communication demeure importante** pour per-

mettre à l'Europe de cibler et cerner les problèmes aux niveaux nationaux et locaux. Il a notamment été suggéré de renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes du secteur de l'éducation et de **créer des groupes de travail chargés de traiter spécifiquement** les questions en lien avec les risques psychosociaux à tous les niveaux et de sensibiliser à l'importance de prévenir le stress lié au travail.

Les lignes directrices doivent être **utiles, pratiques et faciles à mettre en œuvre**, sans quoi les Etats membres/écoles ne seront pas en mesure de les appliquer. **Les exemples de bonnes pratiques qui les accompagnent** faciliteront leur mise en œuvre et leur compréhension. Elles pourraient, par exemple, **proposer des mesures pour évaluer les risques psychosociaux** (comme le questionnaire psychosocial de Copenhague - COPSQQ), étant donné que bon nombre de pays privilégient l'évaluation des risques physiques.

Dans la mesure où certains Etats membres ont déjà introduit des réglementations en matière de stress lié au travail, les **lignes directrices devraient se baser sur les lois relatives aux risques professionnels existantes** et non en proposer de nouvelles. Les législations nationales existantes dans certains Etats membres doivent être **mises en application**.

Les lignes directrices devraient encourager **le développement d'outils et d'instruments destinés à prévenir les risques psychosociaux au sein de l'éducation** - et enrayer les risques spécifiques au secteur.

Elles devraient, en outre, définir **clairement les responsabilités et le calendrier d'exécution**.

Le statut du secteur de l'éducation devrait être renforcé en termes d'attractivité de la profession enseignante. Enseignants et chefs d'établissement devraient **bénéficier d'un statut social plus élevé** dans l'ensemble des Etats membres, sachant qu'une meilleure reconnaissance de leur travail permettrait d'améliorer leurs conditions de travail.



Les **inspecteurs de la santé et de la sécurité** jouent un rôle important, dans la mesure où ils sont spécialisés dans la prévention du stress lié au travail et des risques psychosociaux. C'est pourquoi les lignes directrices devraient mettre en exergue et renforcer leur rôle (en particulier dans le secteur de l'éducation).

Les écoles pourraient être soutenues par des **personnels de soutien à l'éducation**, par exemple des travailleurs sociaux, pour permettre aux enseignants de se concentrer sur l'enseignement. Autrement dit, **des mesures inclusives devraient être mises en place en prévoyant du personnel et des ressources financières en suffisance**, pour éviter aux institutions éducatives de devoir assurer seules la mise en œuvre des réglementations nationales.

Tout enseignant devrait obligatoirement être titulaire d'un **diplôme de Master**, de manière à ce que sa formation lui permette non seulement d'enseigner, mais également de connaître les outils et mesures pédagogiques. Durant **leur formation initiale, les enseignants devraient être préparés aux risques** susceptibles de survenir au cours de leur carrière professionnelle. Sensibiliser davantage aux risques psychosociaux permettrait d'appréhender plus facilement ces nouveaux risques et de fournir aux collègues des conseils sur les procédures à suivre pour parler ouvertement de ces problématiques. Cela permettrait également de clarifier les modalités de mise en congé de maladie en cas de troubles psychosociaux.

Le plus souvent, ces maladies n'étant pas reconnues en tant que telles, **les employés concernés poursuivent leurs activités professionnelles au lieu de solliciter une assistance, en l'occurrence médicale.**



Dans la vie professionnelle quotidienne, la question des risques psychosociaux reste difficile à aborder, dans la mesure où les employés concernés redoutent parfois le mépris de leurs collègues ou employeurs, voire le licenciement. A cet égard, les lignes directrices devraient insister sur la nécessité de garantir des **environnements professionnels où règne la confiance** et offrant aux enseignants et aux chefs d'établissement scolaire **la possibilité de s'exprimer à propos des risques psychosociaux**. Elles devraient également insister sur l'importance du travail **d'équipe**. Cela permettrait aux enseignants et à la direction d'aborder ces problèmes ouvertement, mais aussi de **réduire la charge de travail** au travers de l'échange d'outils et de matériel pédagogiques.

Les enseignants pourraient s'appuyer sur l'expérience d'accompagnateurs formés. **Les programmes d'accompagnement** permettent d'apporter des conseils aux collègues, nouveaux ou aguerris, au cas où ils en auraient besoin. Ces programmes devraient uniquement avoir pour objectif d'assister les collègues et non de les évaluer, afin d'éviter toute réticence vis-à-vis des accompagnateurs.

Par ailleurs, enseignants et chefs d'établissement devraient se voir offrir des opportunités de développement professionnel continu axé sur les risques psychosociaux et le stress lié au travail.

Les lignes directrices devraient proposer que les écoles **définissent des règles et des plages horaires précises pour la communication des enseignants et de la direction avec des personnes tierces** (par exemple, les élèves et les parents), afin de garantir une séparation stricte entre temps de repos et temps de travail. Bien qu'ils puissent être une source de stress lié au travail, les parents peuvent également soutenir le travail des enseignants et des chefs d'établissement scolaire. Il importe donc de les **aider à identifier les risques inhérents au stress lié au travail et à les intégrer à la prévention**.

Les employés de l'éducation doivent avoir à leur disposition des locaux leur permettant de préparer leurs cours et d'en assurer le suivi, de se reposer et d'échanger des points de vue avec leurs collègues. **La salle des professeurs** est un lieu qui contribue à améliorer le bien-être des enseignants, raison pour laquelle il convient d'en créer au sein des écoles.

## 8. Abréviations

CC.OO	Comisiones Obreras
FEED	Fédération européenne des employeurs de l'éducation
CSEE	Comité syndical européen de l'éducation
F.E.CC.OO	Federación de Enseñanza Comisiones Obreras
FSLE	Fédération des syndicats libres de l'enseignement
NUT	National Union of Teachers
OAJ	Opetusalan Ammattijärjestö
SeGEC	Secrétariat général de l'enseignement catholique
PS	Partenaires sociaux
VBE	Verbund Bildung und Erziehung
SLT	Stress lié au travail



**European Trade Union Committee for Education  
Comité syndical européen de l'éducation**

Bd du Roi Albert II, 5 – 9th Floor  
B-1210 Bruxelles, Belgique

T + 32 2 224 06 91/2  
F + 32 2 224 06 94

*secretariat@csee-etuice.org*  
*www.csee-etuice.org*